

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
7 heures

Public

Personnel d'Encadrement de Chantier titulaire
d'une Attestation de Compétence
SS4 d'Encadrement de Chantier en cour de
validité:

Est défini comme Encadrement de Chantier, tout
travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les
compétences nécessaires pour diriger et
coordonner l'exécution des travaux, mettre en
œuvre le
mode opératoire.

Prérequis

- Fournir une attestation Médicale indiquant
l'Aptitude au Poste de travail.
- Être Titulaire d'une Attestation de Compétence
d'Encadrement de Chantier SS4 en cour de
validité.
- Comprendre, Parler, Lire et Ecrire la langue
Française
(Pour les stagiaires en maîtrisant pas la langue,
prévoir un interprète et avertir le centre lors de
l'inscription).
- Maîtriser les bases mathématiques(Soustraction
- Addition -Division - Multiplication).

Effectif

Groupe de 10 personnes

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de Formation
- Paper Board
- Vidéo Projecteur
- Diaporamas Pédagogiques
- Vidéos Pédagogiques
- Etude de Cas
- Mise en Situation
- Plateforme Pédagogique
- Documents / Vidéos INRS
- Documents / Vidéos OPPBTP

En salle et/ou sur la Plateforme Pédagogique, le
stage s'appuie sur une alternance entre la théorie
et la pratique avec des exposés, des échanges,
des débats entre les stagiaires, ainsi que des
activités d'applications et de mise en situations
liées à l'activité de l'apprenant

Formateur

Les sessions sont animées par des formateurs
titulaires d'une Attestation de Compétence de
Formateur Amiante SS4 ou par tout intervenant
ayant une expérience dans le domaine d'activité
des Stagiaires ou dans la prévention du risque
amiante.

Objectifs de la formation

Mettre à jours les connaissances et domaines de compétences des Encadrements de
Chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, en actualisant les
savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique
- Transmettre aux opérateurs de chantier l'ensemble des informations participant à la
démarche de prévention des risques

Contenu

DC 1 - Comprendre et appliquer les exigences des réglementations le concernant :

- Identifier le danger amiante.
- Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions.

DC 2 - Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique :

- Organiser la prévention sur le chantier.
- Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de
l'installation au repli du chantier.
- Gérer les situations d'urgence.

DC 3 - Transmettre aux Opérateurs de Chantier l'ensemble des informations participant à
la démarche de prévention du risque amiante :

- Expliquer et faire appliquer par les opérateurs de chantier le Mode Opératoire, les
consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier
le respect.
- Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement.

Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération
de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions
sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

Contenu de la formation de recyclage du Personnel d'Encadrement de Chantier :

Réalisation d'un QCM portant sur l'ensemble des domaines de compétences en début de
formation pour faire un point sur les acquis des stagiaires. Le QCM abordera également des
évolutions réglementaires et techniques pour permettre une évaluation de la veille
technique et juridique des stagiaires.

La correction est commune afin de permettre les échanges et les débats entre stagiaires.
Certains points particuliers feront l'objet d'un exposé par le formateur.

Les questions du QCM traite aléatoirement des points suivants :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les
effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention
du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux
amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...):notamment
protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à
l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et
imminent ;
- La réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques
liés à l'amiante ;
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les
durées de port en continu recommandées.



Suivi et évaluation

Partie Théorique :

- Conditions d'évaluation :
Une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un Questionnaire à Choix Multiple(QCM)
- Conditions de Validation :
Obtenir au moins 25 points sur 30 pour valider l'épreuve théorique.
- Conditions de rattrapage :
Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 25 bonnes réponses sur l'ensemble du Questionnaire, mais supérieur ou égal à 18, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Partie Pratique :

- Conditions d'évaluation :
Une évaluation Pratique d'une durée de 90 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire et comprenant la rédaction d'un Mode Opérateur.
- Conditions de Validation :
70% des modules acquis sur l'ensemble de l'évaluation en continu pendant les ateliers réalisés sur la plateforme pédagogique.
- Conditions de rattrapage :
Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 70% sur l'ensemble des modules, mais supérieur à 60%, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Informations complémentaires

Documents à fournir à l'inscription du stagiaire :

- Attestation Médicale indiquant l'aptitude du Stagiaire au poste de travail.
- Devis ou Bon de commande, convention de formation et copie du programme de formation validé par le responsable de formation du Stagiaire ou par la personne validant la commande.
- Transmettre l'attestation de compétence Encadrement de Chantier en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

A apporter:

- Matériel nécessaire à la prise de note.
- 1 exemplaire de Mode Opérateur mis en application par le stagiaire.
- Calculatrice
- Maillot de bain
- Serviette

Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

En fonction des réponses au QCM et des besoins de mise à niveau des stagiaires, des mises en pratique seront réalisées sur la plateforme pédagogique concernant aux choix la réalisation et /ou l'explication d'un des points suivants :

- Appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ;
- Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- Application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Choisir des EPI adaptés ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- Situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

